



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

Absent(s) excusé(s):

Christian LETEURTRE

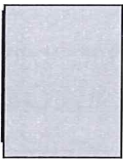
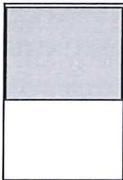
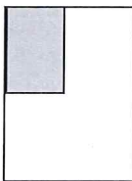
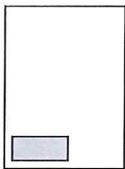
formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

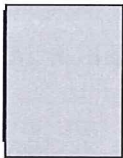

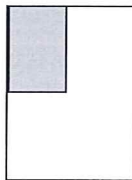
**PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL "LE TRAIT INFOS" FIXATION DES
TARIFS 2019 - CM/18/133**


Il est rappelé au Conseil municipal qu'en application de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune. Le conseil municipal doit ainsi délibérer sur la fixation des tarifs municipaux au titre de l'année suivante.

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019 pour l'insertion de publicités dans le bulletin municipal « Le Trait-infos » :

Formats		Tarifs pour 5 parutions 2018	Tarifs pour 5 parutions 2019
Page interne page 20*26 cm		3 275,00 €	3 275,00 €
Page interne ½ page 20*26 cm		1 575,00 €	1 575,00 €
Page interne ¼ page 20*26 cm		670,00 €	670,00 €
Page interne 1/8 page 20*26 cm		350,00 €	350,00 €

Il est également proposé de créer un tarif pour l'achat d'une publicité. Ce tarif peut s'appliquer uniquement dans la limite de deux achats par an, au-delà l'achat de 5 parutions est obligatoire.

Formats		Tarifs pour 1 parution 2019
Page interne page 20*26 cm		819,00 €
Page interne ½ page 20*26 cm		394,00 €
Page interne ¼ page 20*26 cm		168,00 €

Page interne 1/8 page 20*26 cm		90,00 €
---------------------------------------	---	---------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
 VU l'avis de la commission financière du 3 décembre 2018,

DECIDE de maintenir les tarifs 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019 pour l'insertion de publicités dans le bulletin municipal « Le Trait-Infos » comme indiqué dans le tableau susmentionné.

DECIDE de créer un tarif unique pour l'achat d'une seule publicité, dans la limite d'un renouvellement par an, soit deux achats par an maximum, au-delà l'achat de 5 parutions est obligatoire.

APPROUVE le projet de convention portant sur la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal « Le Trait-Infos » joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 2 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
 19 décembre 2018

**Patrick CALLAIS,
 MAIRE**

